



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 21 février 2024

Mise en place d'un plan de contrôle interministériel de lutte contre les importations, productions, et reventes illégales de denrées alimentaires végétales et animales

Face aux inquiétudes exprimées récemment par la profession agricole, relatives à la recrudescence et au développement de circuits informels d'importation, de production et de vente de produits agricoles illégaux en Martinique, un groupe de travail interservices de l'État (DAAF, DEETS, Douanes, Action de l'État en Mer, Gendarmerie, Police nationale) a été constitué pour bâtir et mettre en œuvre avec l'appui du Parquet, un **plan d'action d'urgence, de plus de 150 contrôles ciblés, spécifiques, soit l'équivalent de plus de 370 jours travaillés dédiés sur une période de 3 mois à venir.**

Le préfet de la Martinique Jean-Christophe BOUVIER, a présenté ce plan aux professionnels agricoles des filières viandes et fruits et légumes, lors d'une réunion en préfecture ce mercredi 21 février 2024.

Son lancement officiel aura lieu **le 1^{er} mars** et concernera **5 axes thématiques prioritaires parmi les plus sensibles**, à savoir :

- Renforcement du contrôle des **importations de denrées végétales et animales aux frontières sur les sites portuaires et aéroportuaires**
- Renforcement de la surveillance sur les **points de débarque des côtes martiniquaises**
- Renforcement des contrôles des **grossistes en denrées végétales et animales**
- Renforcement des contrôles du secteur de la **grande distribution et des commerces de détail**
- Renforcement des contrôles des **activités informelles de revente en bords de route**

Ces contrôles renforcés viseront à vérifier l'origine légale des denrées, leur qualité, leur traçabilité, leur innocuité, et conjugueront **inspection physique des denrées** (sécurité sanitaire), **inspection documentaire** (origine, appellations, traçabilité, certificat d'importation, factures) et **prélèvements/analyses de laboratoire** pour la recherche d'éventuels contaminants chimiques (pesticides dont chlordécone, multi-résidus, etc.) et microbiologiques.

Ces importations, productions, et reventes illégales de denrées alimentaires non tracées représentent tant **un risque sanitaire pour le consommateur martiniquais**, qu'**une concurrence déloyale pour les producteurs locaux**, qui s'inscrivent dans une dynamique positive et conforme.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

communication@martinique.pref.gouv.fr